



Commune de Genolier

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 15 septembre 2015

N. Réf. : 45.04

PREAVIS N° 59/2015

Concernant une demande de crédit de CHF 1'100'000.-
pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de La Raisse

Délégués municipaux

Georges Richard, Municipal
Claude Bürki, Municipal

Commissions chargées de l'étude
de ce préavis

Commission des bâtiments
Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1- Préambule

Située en zone forêt, la déchèterie actuelle de Barin est illégale. A plusieurs reprises, pendant la dernière décennie, la Municipalité a essayé de la légaliser avec pour objectif d'en améliorer le confort et les infrastructures. Peine perdue, pas d'entrée en matière de la part de l'Etat. Au contraire, c'est un élément bloquant pour l'avancement du dossier du plan général d'aménagement (PGA) en cours depuis 2006.

En parallèle, les Municipalités successives ont essayé de trouver une solution intercommunale. Pour différentes raisons, peine perdue également.

En 2013, après avoir étudié plusieurs emplacements dans la commune, nous avons obtenu une entrée en matière du canton pour construire notre déchèterie sur un terrain communal, Au Petit Bois (entrée du Bois de Chênes).

Puis le 1^{er} mai 2014, entrée en vigueur de la LAT avec l'obligation de compenser (zone à bâtir à remettre en zone agricole) les m2 prévus pour la déchèterie. Mission onéreuse et délai de procédure inconnu. D'où abandon du projet.

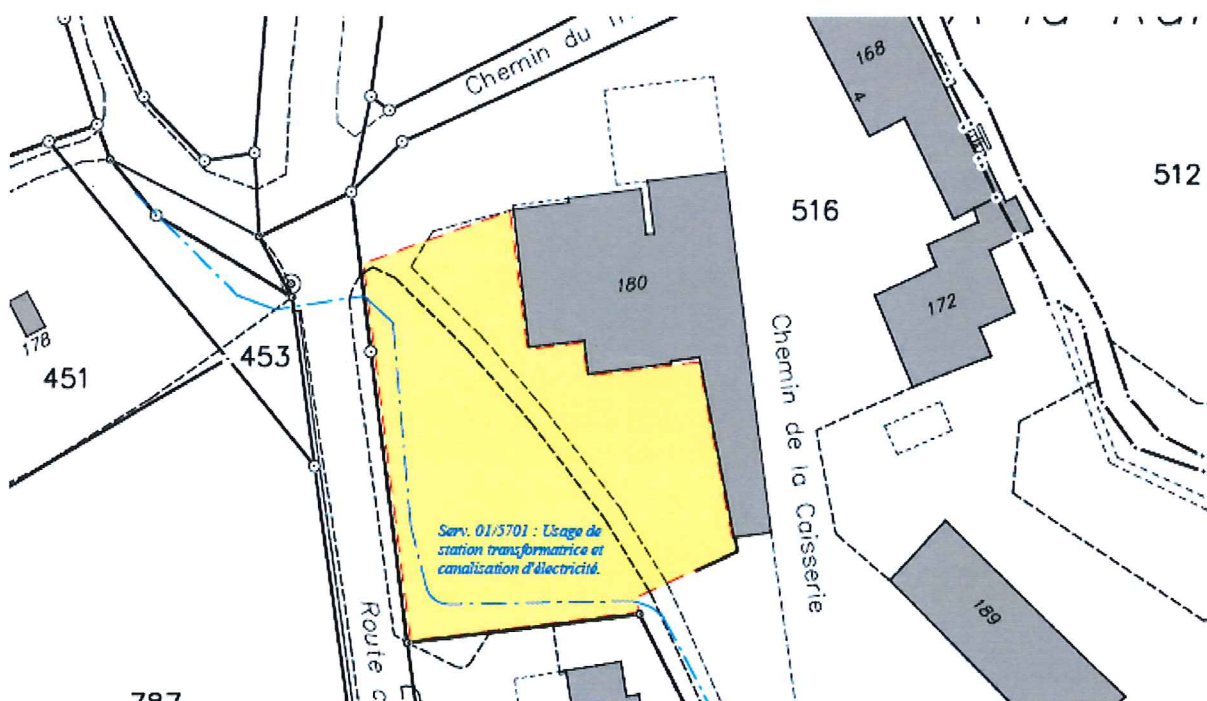
2- Localisation

Grâce à la compréhension de sa directrice, un nouveau projet a pu voir le jour à la route de la Cézille dans la zone industrielle de La Raisse, sur les parcelles 916 et 972, soit une surface de 1'900 m2 appartenant à la société Emballage Industriel Genolier EIG SA.



Un droit de superficie avec une convention pour une durée de 30 ans a été négocié entre la Municipalité et la propriétaire. Le loyer sera de CHF 12'000.- par année, indexé tous les 5 ans au coût de l'indice suisse des prix à la consommation, valeur au 1^{er} janvier 2016.

Le terrain a l'avantage d'être équipé (eau sous pression, eaux claires et usées, borne hydrante, etc). Contrairement à l'emplacement du Petit Bois, le terrain est légalisé : pas de plan partiel d'affectation (PPA) à réaliser et pas de compensation liée à l'entrée en vigueur de la LAT. L'accès par la route cantonale est aisé même en hiver.



3- Le projet

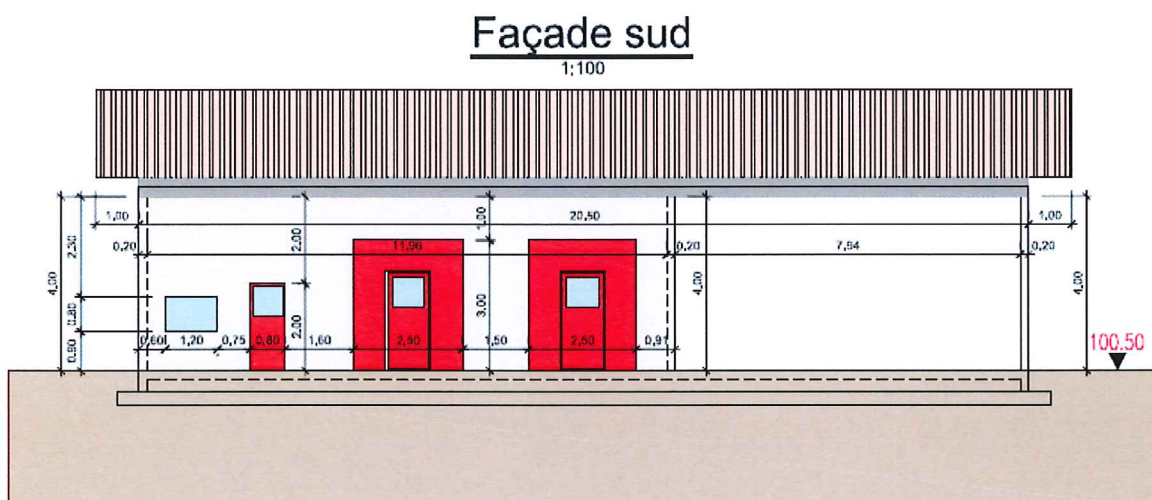
La nouvelle déchèterie peut accueillir 9 bennes, à savoir :

- 6 bennes de 36 m³ (encombrants, ferraille, papier, verre, bois et gazon)
- 2 bennes avec compacteur de 24 m³ (déchets plastiques et carton)
- 1 benne de 6 m³ pour les déchets inertes

Une zone de 90 m² est prévue côté Jura pour le dépôt des déchets organiques

Un hangar de 164 m² comprend :

- Le local de gardiennage avec bureau, WC et lavabo
- Une zone de troc
- La possibilité de stocker du matériel à l'étage
- 2 zones pour les déchets divers (déchets spéciaux, alu, textiles, PET, petits matériels informatiques, peintures, huiles minérales, etc)
- L'emplacement pour les bennes avec compacteur (déchets plastiques et carton)



Les quais d'une hauteur de 150 cm sont construits avec des plots de béton. Avec des bennes d'une hauteur de 250 cm, nous avons des garde-corps de 100 cm. Par contre, pour les bennes avec compacteur, le garde-corps a au moins 110 cm (directives SUVA).

Les bennes sont vidées en dehors des heures d'ouverture de la déchèterie.

Afin de permettre l'utilisation de la déchèterie durant la période hivernale, les locaux de la zone couverte et la place sont éclairés.

L'accès à la déchèterie s'effectue depuis la route cantonale, en limite du garage, et la sortie, côté Jura en parallèle du chemin du Triolet et face au chemin de la Source.

Du point de vue sécurité, l'accès à la déchèterie est réglé par un dispositif de barrière à carte magnétique, limitant ainsi l'entrée aux personnes résidant dans la commune. Cette installation pourrait être mise en place seulement après une expérience de quelques mois.

4- Aménagements routiers

Selon demande du Service des routes, des aménagements sont prévus pour sécuriser les entrées et sorties de la déchèterie. Deux seuils dénivelés (aval et amont) assurent la modération du trafic.

Si ces ouvrages représentent un coût supplémentaire, c'est aussi l'occasion de renforcer la sécurité sur la route de la Cézille, endroit où des excès de vitesse sont régulièrement constatés lors de contrôles de la Gendarmerie.

5- Coût des travaux

A. Place et aménagements extérieurs

- Aménagement de la place (travaux de génie civil)	CHF 504'826.00
- Eclairage public	CHF 12'390.00
- Clôtures et portail automatique	CHF 33'075.00
- Marquage et signalisation verticale	CHF 3'150.00
- Démolition cabanon existant	CHF 3'150.00
- Création de 2 seuils dénivelés sur la route cantonale	CHF 38'944.00
- Total A Place et aménagements extérieurs HT	CHF 595'535.00

B. Hangar

- Hangar (travaux de béton armé)	CHF 117'600.00
- Charpente, couverture et bardages	CHF 57'225.00
- Portes extérieures	CHF 18'375.00
- Alimentation en eau et WC	CHF 5'250.00
- Installations électriques	CHF 14'700.00
- Menuiserie et mobiliers intérieurs	CHF 52'500.00
- Total B Hangar HT	CHF 265'650.00

C. Récapitulatif général HT

- Total A Place et aménagements extérieurs HT	CHF 595'535.00
- Total B Hangar HT	CHF 265'650.00
- Total Travaux HT	CHF 861'185.00
- Honoraires d'ingénieurs comme mandataire principal Pour le gros-œuvre et le second œuvre, projet, réalisation et mise en service (env. 10% des travaux estimés)	CHF 100'000.00
Frais de géomètre, notaire, divers et imprévus	CHF 50'000.00
- Total Général HT	CHF 1011'185.00
- TVA 8%	CHF 80'894.80
- Total Général TTC	CHF 1'092'079.80
- Total arrondi à	<u>CHF 1'100'000.00</u>

6- **Les charges d'exploitation**

- Les coûts pour la location des bennes et pour le loyer de la déchèterie seront affectés au compte de fonctionnement 450.316. Ces charges annuelles sont estimées à :
 - location ou location-vente des bennes (environ) CHF 20'000.-
 - droit de superficie pour le terrain CHF 12'000.-
- Les coûts d'exploitation (salaire du surveillant et frais d'entretien) seront identiques à ceux de Barin. Idem pour l'enlèvement des bennes et l'élimination ou le recyclage des déchets.

7- **Remarques finales**

- Le budget a été établi sur la base des prix du marché actuel par notre mandataire, le Bureau Technique, J. Ansermet, Ingénieur Civil Sàrl à Nyon
- Il comprend uniquement les infrastructures pour la mise en place de la déchèterie, sans les éléments nécessaires à son exploitation, tels qu'engins, bennes, meubles, etc. Il est probable que les bennes seront louées ou en locations ventes
- Après l'intervention de la Municipalité auprès du canton, avec tous les députés du district en copies, une motion Ravenel a été prise en considération. Une prolongation pour toucher une subvention d'environ 10% sera octroyée aux communes qui auront obtenu leur permis de construire jusqu'au 31 décembre 2016. La décision finale n'a pas encore été validée par le Grand Conseil, mais le rapport des commissions est très favorable.
- Cette nouvelle déchèterie, indispensable pour un village de près de 2'000 habitants, apportera un plus pour la population et permettra de débloquer le dossier du PGA et du règlement des constructions.

8- **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à accepter :

- une demande de crédit de construction d'un montant de CHF **1'100'000.-** TTC pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de La Raisse.
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par des emprunts bancaires et/ou institutionnels.
- d'amortir en une fois par le compte 9282.1 (Fonds travaux futurs)
- de financer les charges annuelles, hors exploitation, (location terrain et bennes) pour un montant de CHF 32'000.- (450.316)
- et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Genolier

- Vu Le préavis n° 59/2015 concernant une demande de crédit de construction d'un montant de CHF **1'100'000.-** TTC pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de La Raisse
- Ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e :

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF **1'100'000.-** TTC pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie dans la zone industrielle de La Raisse

- 1- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par des emprunts bancaires et/ou institutionnels.
- 2- ce crédit sera comptabilisé sur le compte **9141.48**, crédit de construction Déchèterie de La Raisse et sera amorti en une fois par le 9282.1 (Fonds travaux futurs) la première fois en 2017
- 3- de financer les charges annuelles, hors exploitation, (location terrain et bennes) pour un montant de frs 32'000.-

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 15 septembre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal

Au nom de la Municipalité :

La Syndique : F. Rattaz la secrétaire : C. Deléderray



Annexes : plan de la déchèterie de La Raisse

